

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE
DE L'ANNÉE 2023 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-166

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2023
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES
6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 Aménagement du territoire
 - 6.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme
 - 6.1.2 Carrières et sablières – Recommandations du comité

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

- 6.2 Développement économique
 - 6.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 6.2.1.1 Dossier Elizabeth Gagné 1357-FSE-2023-13
 - 6.2.1.2 Dossier Ferme Mathieu Gagné 1244-FSE-2023-20
 - 6.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet local – Dossier Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton 1015-FSPS-2023-21
 - 6.2.3 Entente de développement culturel 2021-2023 – Théâtre de la Dame de Cœur – Inventaire archéologique
 - 6.2.4 Morin Partenaire Marketing – Contrat de service pour la campagne de communication pour la mobilité dans la MRC d'Acton
 - 6.2.5 Fonds local d'investissement (FLI) – Contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE)
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE
- 8. COURS D'EAU
 - 8.1 Approbation de la personne désignée et de son substitut – Municipalité d'Upton
 - 8.2 Acceptation partielle – Rapport des travaux
- 9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
- 10. RESSOURCES HUMAINES
- 11. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – AJUSTEMENT AUX HEURES DE SERVICE
- 12. OMNIBUS RÉGION D'ACTON
 - 12.1 Transport collectif
 - 12.2 Transport adapté
- 13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
- 14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
- 15. CORRESPONDANCE
- 16. VARIA
- 17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 AOÛT 2023**

2023-167

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 9 août 2023 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2023-168

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long réité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	88 588,99 \$
Comptes à payer	89 653,93 \$
Salaires et contributions de l'employeur	107 207,98 \$
Total	285 450,90 \$

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	1 888,28 \$
Comptes à payer	11 179,98 \$
Total	13 068,26 \$

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

6.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 293-23 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la Municipalité de Béthanie

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 293-23 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la Municipalité de Béthanie ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA-23-10) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-169

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 293-23 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la Municipalité de Béthanie soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**6.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement
numéro 357-2023 modifiant le règlement de
zonage numéro 181-2003 de la Municipalité
du Canton de Roxton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 357-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA-23-09) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-170

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 357-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

6.1.2 Carrières et sablières – Recommandations du comité

**6.1.2.1 Partenariat régional pour l'acquisition de
relevés LiDAR – Offre de services de
GéoMont**

ATTENDU QU'en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée ;

ATTENDU QUE la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite effectuer un nouveau relevé LiDAR en 2023 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants ;

ATTENDU QUE GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2023, en partenariat avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations seront compensés à même toute somme perçue par la MRC, conformément au règlement numéro 2009-02 de la MRC d'Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité Carrières et sablières ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-171

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le scénario 7 de la soumission n° 38028-AS7 de GéoMont représentant une dépense de 12 720,67 \$, taxes en sus, à prendre à même les sommes versées au fonds.

6.1.2.2 Évaluation des quantités extraites – Offre de services de GéoMont

ATTENDU QU'en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée;

ATTENDU QUE la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de calculer les quantités extraites entre 2020 et 2021 à partir des relevés LiDAR et de les comparer avec les déclarations des exploitants pour en vérifier l'exactitude;

ATTENDU QUE GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour le calcul des volumes des extractions entre 2020 et 2021, incluant la production d'un bilan par carrière et sablière;

ATTENDU QUE les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations seront compensés à même toute somme perçue par la MRC, conformément au règlement numéro 2009-02 de la MRC d'Acton;

ATTENDU la recommandation du comité Carrières et sablières;

CONSÉQUEMMENT,

2023-172

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission n° 38029 de GéoMont représentant une dépense de 7 169 \$, taxes en sus, et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à l'offre de services.

6.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

6.2.1.1 Dossier Élizabeth Gagné 1357-FSE-2023-13

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Élizabeth Gagné ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-173

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1357-FSE-2023-13	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

6.2.1.2 Dossier Ferme Mathieu Gagné 1244-FSE-2023-20

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Ferme Mathieu Gagné ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

CONSÉQUEMMENT,

2023-174

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – PDZA	1244-FSE-2023-20	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**6.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) –
Volet local – Dossier Municipalité de Saint-Nazaire-
d'Acton 1015-FSPS-2023-21**

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-175

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Terrain CPE	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	17 800 \$	14 240 \$	14 240 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 14 240 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

6.2.3 Entente de développement culturel 2021-2023 – Théâtre de la Dame de Cœur – Inventaire archéologique

ATTENDU la signature de l'entente de développement culturel intervenue le 8 mars 2021 entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ;

ATTENDU QUE l'orientation 2 de la Politique culturelle de la MRC d'Acton s'appuie sur la culture et la richesse naturelle et patrimoniale du territoire pour améliorer le cadre de vie des citoyens ;

ATTENDU QUE le Théâtre de la Dame de Cœur est dans l'obligation de dresser un inventaire archéologique sur le site proposé pour la construction de l'atelier ;

ATTENDU QUE la MRC propose d'utiliser l'Entente de développement culturel 2021-2023 en cours ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-176

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser le versement d'une somme maximale de 30 000 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur pour payer l'inventaire archéologique dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023 ;
2. De modifier l'Entente de développement culturel 2021-2023 par l'ajout de l'action 2.4 intitulée inventaire archéologique du Théâtre de la Dame de Cœur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Théâtre de la Dame de Cœur.

6.2.4 Campagne de communication pour la mobilité dans la MRC d'Acton – Morin Partenaire Marketing – Contrat de service

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a déposé une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de permettre de réaliser une Étude des besoins en mobilité et établir un plan de mobilité ;

ATTENDU QU'un sondage a été réalisé au printemps dernier et que les constats nous démontrent que la population souhaite mettre davantage l'emphase sur la mobilité activité plutôt que le transport collectif ;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandé à Morin Partenaire Marketing afin de prévoir un plan de communication ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-177

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense jusqu'à concurrence de 15 000 \$, taxes en sus, à payer à Morin Partenaire Marketing pour la campagne de communication pour la mobilité active dans la MRC d'Acton.

6.2.5 Fonds local d'investissement (FLI) – Contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE)

ATTENDU QUE le 21 août 2023, le gouvernement du Québec et le Centre local de développement (CLD) de la Région d'Acton ont conclu un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) ;

ATTENDU QUE le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale ;

ATTENDU QU'aux termes du chapitre 8 des lois de 2015 (la Loi), la MRC assume, depuis le 21 avril 2015, les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD avec le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLD à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt sont devenues, au 21 avril 2015, ceux de la MRC ;

ATTENDU QUE le contrat de prêt précise les modalités d'utilisation du FLI et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE le contrat de prêt a fait l'objet, depuis 1998, de plusieurs modifications afin de, notamment, retarder la date du remboursement à être effectué par la MRC (ci-après les « Avenants ») ;

ATTENDU QUE les FLI visent à faciliter l'accès à des capitaux et à accélérer la réalisation des projets de démarrage d'entreprise, d'amélioration et de transformation d'entreprise, de croissance et d'expansion d'entreprise ainsi que de relève entrepreneuriale ;

ATTENDU QUE la somme totale versée à ce jour par le gouvernement du Québec à la MRC dans le cadre du présent prêt FLI est de 481 838 \$;

ATTENDU QUE de nouvelles modalités de gestion des FLI ont été autorisées le 22 mars 2023 ;

ATTENDU QUE la grande majorité des MRC et services de développement économique souhaitaient que la nouvelle mouture des modalités de gestion du FLI soit revue de façon importante afin d'être plus souple afin de faire du FLI un véritable outil de développement local ;

ATTENDU QU'il aurait été intéressant que la nouvelle mouture du FLI vienne augmenter le plafond maximum des prêts à être accordé ;

ATTENDU QUE la nouvelle mouture du FLI nécessitera une reddition de comptes plus importante alors que le discours prône un allègement administratif ;

ATTENDU QUE dans les faits, ladite nouvelle mouture du FLI est la plus contraignante qui est été proposée depuis 1998 ;

ATTENDU QUE la nouvelle obligation d'avoir une mise de fonds ou équité nette de 15 % après projet financé dans le cadre du FLI a pour effet de diminuer le nombre d'interventions possibles et empêche les MRC de soutenir certains projets ;

ATTENDU QUE compte tenu de la situation économique actuelle et des difficultés qui en découlent pour les entreprises, la MRC compte néanmoins utiliser la nouvelle mouture du FLI, bien que celle-ci-ci soit moins bien adaptée que par le passé ;

ATTENDU QU'il apparaît, malgré tout, opportun aux Parties que le texte du contrat de prêt conclu le 15 octobre 1998 soit modifié afin de, notamment, y intégrer les Avenants effectués depuis 1998 et les nouvelles modalités de gestion des FLI ;

ATTENDU le contrat de prêt soumis par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-178

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser le préfet à signer le contrat de prêt avec le gouvernement du Québec, tel que soumis aux membres ;
2. De demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de modifier les modalités de gestion des fonds locaux d'investissement (FLI) afin de retirer l'obligation de l'apport minimal (mise de fonds) équivalant à 15 % du financement d'un projet financé par le FLI ;

3. De demander au MEIE d'amorcer, dès que possible, une réelle réflexion sur la modernisation du FLI, et ce, en étroite collaboration avec les intervenants des MRC et services de développement économique qui œuvrent sur le terrain et qui connaissent les besoins des entreprises qui font la force de la croissance économique du Québec ;
4. D'acheminer copie de la présente au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Pierre Fitzgibbon, au ministre délégué à l'Économie, M. Christopher Skeete, à la députée de Verchères et ministre responsable de la Montérégie, Mme Suzanne Roy, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

7. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun dossier n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

8. COURS D'EAU

8.1 Approbation de la personne désignée et de son substitut – Municipalité d'Upton

2023-179

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de monsieur Sébastien Laprise à titre de personne désignée et de monsieur Patrick Laprise à titre de substitut à la personne désignée de la Municipalité d'Upton, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

8.2 Acceptation partielle – Rapport des travaux

8.2.1 Branche 3 du cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton

ATTENDU QUE les travaux d'excavation et d'empierrement dans la Branche 3 du cours d'eau Lafontaine sont complétés ;

ATTENDU QU'il reste des travaux relatifs à la disposition des déblais prévus pour l'automne 2023 ;

ATTENDU QU'ALPG consultants inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour les travaux à compléter et à des fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-180 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Drainage Richelieu la somme de 44 530,30 \$, taxes comprises. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 4 947,81 \$, taxes comprises, soit 10 % du montant total des factures.

8.2.2 Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette

ATTENDU QUE les travaux d'excavation et d'empierrement dans les Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette sont complétés ;

ATTENDU QU'il reste des travaux relatifs à la disposition des déblais prévus pour l'automne 2023 ;

ATTENDU QU'ALPG consultants inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour les travaux à compléter et à des fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-181 Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Huard Excavation la somme de 56 064,22 \$, taxes comprises. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 6 229,35 \$, taxes comprises, soit 10 % du montant total des factures.

9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » - PROJET DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE ET RÉFECTION DES HALTES, DES AIRES DE REPOS ET DE LA SIGNALISATION

ATTENDU QUE la piste cyclable « La Campagnarde » est parsemée de haltes et d'aires de repos qui n'ont pas été rénovées depuis leur construction vers la fin des années '90 ;

ATTENDU QUE la signalisation est déficiente et usée à certains endroits et mérite qu'elle soit améliorée, sécurisée et intégrée ;

ATTENDU QUE la mise en valeur intégrée et la réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation sur la piste cyclable « La Campagnarde » dans la MRC d'Acton permettra de mieux combler les attentes des utilisateurs locaux et des cyclotouristes provenant de l'extérieur ;

ATTENDU l'obtention d'une aide financière de 257 309 \$ dans le cadre du Fonds pour le transport actif du Canada ;

ATTENDU l'obtention d'une aide financière au Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds Régions et ruralité au montant de 157 067 \$;

ATTENDU la participation financière de la MRC de 40 344 \$ pris à même le Fonds Régions et ruralité, volet 2 ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-182

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 Madame Nathalie Benoit

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une conseillère au développement économique – Projet Signature innovation ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-183

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Nathalie Benoit à titre de conseillère au développement économique – Projet Signature innovation à compter du 11 septembre 2023 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

**11. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)
– AJUSTEMENT AUX HEURES DE SERVICE**

ATTENDU QUE le 17 août dernier la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le préfet sont intervenus auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin de modifier les heures de services soit de 8h30 à 16h00, du lundi au vendredi ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-184

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier la demande de modification des heures d'ouverture du bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) tel que présenté aux élus.

12. OMNIBUS RÉGION D'ACTON

12.1 Transport collectif

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

12.2 Transport adapté

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

**13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS
D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. CORRESPONDANCE

**15.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2023 -
Proclamation**

ATTENDU QUE l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

ATTENDU QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-185

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que le conseil de la MRC d'Acton proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 « La Semaine québécoise de réduction des déchets » ;
2. Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

16. VARIA

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-186

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h55.

Signé

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

Signé

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**